



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique de la sante

Question écrite n° 14938

Texte de la question

M Albert Facon attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, sur l'importance de la sante dans notre systeme educatif. En effet, face aux incidences graves des toxicomanies, des MST et de la surconsommation des medicaments, il est primordial de responsabiliser l'eleve face a tous ces problemes. En consequence, il lui demande ce que son ministere envisage en la matiere et s'il compte integrer dans cet enseignement, les infirmieres et infirmiers educateurs de sante.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministere de l'education nationale, de la jeunesse et des sports s'est attache depuis plusieurs annees a promouvoir une veritable education pour la sante, qui vise non seulement a donner aux jeunes les connaissances fondamentales necessaires a une bonne hygiene de vie, mais a leur faire prendre conscience que c'est a chacun qu'il incombe au premier chef d'assurer la protection et la promotion de sa sante en vue du developpement de ses capacites vitales propres et de son plein epanouissement. A cet egard, l'education pour la sante tend de plus en plus a etre basee sur des aspects positifs et sur la responsabilite des jeunes. Cette education a la sante repose tout d'abord sur les connaissances scientifiques que les jeunes sont appeles a acquerir dans le cadre des programmes nationaux d'enseignement, notamment au college en biologie ou dans le cadre du theme transversal « la sante et la vie », qui permet de federer les actions de diverses disciplines et de traiter toutes les questions evoquees par M Facon. En prolongement de cet enseignement, les personnels de sante, medecins et infirmieres et les membres de l'equipe educative ont un role d'impulsion et de coordination des actions collectives en ce domaine et l'action qu'ils menent est a cet egard determinante. Par ailleurs, les projets d'action educative constituent bien un outil pedagogique approprie pour l'education a la sante dans la mesure ou, partant d'une reflexion prealable sur les besoins educatifs, ils reposent sur un travail personnel des eleves et visent a leur donner un role actif et a favoriser chez eux l'initiative, la creativite et le sens des responsabilites. Un certain nombre d'equipes d'enseignants et d'eleves, qui ont en la matiere toute liberte d'initiative, ont d'ores et deja choisi de faire porter leurs projets d'action educative sur un theme concernant la sante. Il est a noter egalement le role des clubs sante, qui organisent des activites libres a la demande des eleves et font appel a l'eventail le plus large de participants. Enfin, il est clair qu'une ecole ouverte sur le monde ne peut rester indifferente aux grands problemes de sante publique qui peuvent surgir et qu'elle se doit au contraire d'en informer les jeunes en les preparant a des choix et des comportements conscients et libres. C'est dans cet esprit que le ministre d'Etat a demande tout dernièrement aux chefs d'etablissements de mettre en place au profit des eleves de lycees et de 3e de colleges une information suivie de discussions portant notamment sur le sida, les maladies sexuellement transmissibles, les toxicomanies et les consommations abusives, ou tout autre theme portant sur l'education a la sante. Ces actions pour lesquelles les personnels de sante ont un role moteur a jouer devront constituer le point de depart d'une reflexion commune par l'ensemble de la communaute educative - y compris les parents - sur les demarches de prevention a entreprendre. Pour ce faire, un lieu approprie a l'ecoute et au dialogue sera mis a la disposition des eleves et adultes a certaines heures.

Données clés

Auteur : [M. Facon Albert](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14938

Rubrique : Sante publique

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juin 1989, page 2875